

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



## Délibération 2013-229 du 02 décembre 2013

L'an deux mil treize, le deux décembre à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul DELEVOYE, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes M. LACMENT – Ch. LECTEZ -

MM. A. CHAUSSOY – J. MAHIEU – X. DUQUESNE – H. TABARY – Y. BONNERRE – M. BECQUES – E. REMY – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.M. PLESSIET – L. CORBEAU – A. DOBOEUF – B. CAILLE – S. NACRY – J. LAUDE – J.N. MENAGE – F. KOLASA – Y. LEDIEU – D. BASSEUX - X. POUILLAUDE – B. HIEZ – G. TRANNIN – P. MACHUT – J.P. POUTRAIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – M. DELAUTRE – I. LESAGE – H. BASSEZ – G. RICAUX -

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DENNE,  
M. H. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. B. DOBOEUF,  
M. A. DOBOEUF, absent et excusé, a été suppléé par M. J. WEEXSTEEN,  
M. B. HIEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. Ch. DESCAMPS,

M. F. KOLASA, absent et excusé, a donné pouvoir à M. J.M. LETELLIER

**Objet :**        **Convention avec l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais**

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle au Conseil de Communauté que la Communauté de Communes du Sud Artois est issue, au 1<sup>er</sup> Janvier 2013, de la Communauté de Communes de la Région de BAPAUME, de la Communauté de Communes du Canton de BERTINCOURT et d'une partie de la Communauté de Communes du Sud Arrageois.

Monsieur le Président indique également que chaque ancien E.P.C.I. avait signé, avec l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais, une convention cadre permettant l'intervention de l'Etablissement Public Foncier sur les territoires de chacune des communes.

Pour la Communauté de Communes du Sud Arrageois, il s'agit d'une convention signée le 06 juillet 2007.

Pour la Communauté de Communes de la Région de BAPAUME, d'une convention signée le 10 juillet 2008.

Pour la Communauté de Communes du Canton de BERTINCOURT, d'une convention signée le 02 mars 2010.

Monsieur le Président rappelle également le rôle de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais qui met en œuvre un programme pluriannuel d'interventions permettant d'intervenir selon quatre axes thématiques :

- développer l'offre foncière pour le logement social et la mixité,
- développer le recyclage foncier pour l'habitat, la mixité et le renouvellement urbain,
- accompagner les grands projets économiques d'intérêt régional, voire national,
- contribuer à la gestion économe des ressources naturelles (sol, eau, air).

Monsieur le Président précise qu'à ce titre l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais envisage de contractualiser avec la nouvelle Intercommunalité pour permettre de poursuivre l'intervention foncière et technique de l'Etablissement, en référence aux documents d'orientation stratégique de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président donne lecture de la convention cadre qui pourrait intervenir entre l'Etablissement Public Foncier et la Communauté de Communes du Sud Artois.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- de solliciter l'intervention foncière et technique de l'Etablissement Public Foncier Nord – Pas-de-Calais, selon les modalités définies dans la convention cadre proposé,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention cadre ainsi que les avenants qui pourraient y être rattachés.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 02 décembre 2013 et transmission en Préfecture le 02 décembre 2013.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage le 02 décembre 2013 et transmission en Préfecture le 02 décembre 2013

Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE



Le Président,

Jean-Paul DELEVOYE

